

**NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION :**

Le travail s'accomplit sous la supervision du directeur de l'aréna. Vous concevez, élaborez et révisez les processus, méthodes, procédures et recommandez les mesures permettant d'améliorer et d'optimiser l'efficacité et l'efficience des activités dont vous avez la responsabilité et vous vous assurez de leur mise en place et de leur respect. Vous développez et entretenez des partenariats avec les différentes associations de sports de glace.

Vous supervisez les employés affectés à l'entretien de l'ensemble des installations et des équipements de l'aréna, notamment en établissant les normes de rendement à respecter, en contrôlant le rendement qualitatif et quantitatif, l'assiduité, la ponctualité et la discipline et en recommandant les actions à entreprendre. Accueillir, former, diriger, superviser le personnel et s'assurer qu'ils respectent les règles et les normes de santé et sécurité au travail font partie des tâches du chef d'équipe au quotidien.

Il est responsable d'organiser, d'effectuer et d'assurer la gestion, dans les meilleurs délais et selon les règles d'usage, des diverses tâches qui peuvent lui être assignées. Il doit s'assurer du bon fonctionnement des appareils et en faire l'entretien mineur. Il doit également veiller à maintenir les lieux propres et signaler tout bris anormal ou situation anormale au directeur de l'aréna dans les meilleurs délais.

Le travail comporte des tâches d'entretien de l'aréna, surfaçage de la glace à l'aide d'une surfaceuse électrique ou propane ainsi que l'exercice d'une surveillance sur le public et les usagers.

L'horaire de travail est basé sur des quarts de travail rotatifs, soit de jour, de soir et de fins de semaine. Le nombre d'heures de travail est de 35 heures par semaine ou selon les besoins organisationnels.

**PRINCIPALES FONCTIONS :**

1. Assiste le directeur de l'aréna dans la gestion de l'équipe d'opérateurs ou d'employés, dans la préparation des horaires, des budgets pour les achats de l'équipement et du matériel nécessaire;
2. Met en place des processus, procédures et échéanciers de travail pour les employés sous sa supervision;
3. S'assure de la qualité du service à la clientèle dans l'organisation;
4. A la responsabilité de planifier, organiser et superviser les opérations en effectuant et participant à l'ensemble de la gestion quotidienne du personnel;
5. S'assure que les employés sous sa charge possèdent les connaissances nécessaires à l'exécution de leurs tâches;
6. Participe activement à la formation technique du personnel sous sa supervision;
7. S'assure du bon état des appareils sous sa responsabilité et rapporte toute défectuosité au directeur de l'aréna;
8. S'assure du bon fonctionnement des différents systèmes en lien avec la sécurité du public et des usagers ainsi que du système et des appareils de réfrigération;
9. S'assure que soient déblayées les accès à l'aréna à l'aide de pelle, de grattoirs, de souffleuse motorisée, que l'épandage de sable ou sel aux entrées, sorties, chemins et allées soit fait et effectue la tâche au besoin;
10. Possède les aptitudes nécessaires pour conduire la surfaceuse, le chariot élévateur pour le chargement et le déchargement des marchandises ou équipement lors de la réception ou l'expédition, soulève, déplace, empile des matériaux ou équipements divers;
11. S'assure et participe à la mise en place des chaises, tables ou tout autre matériel lors d'une location et voit à l'installation et au bon fonctionnement de l'équipement audiovisuel (ex. : système de son, canon de projection, etc.);
12. Conduit un appareil servant à nettoyer et à reconditionner la surface de la glace artificielle dans l'aréna, opère le coupe-bordures et prend les lectures des appareils ou équipements nécessaires au bon fonctionnement de la glace (ex. : compresseurs, température de l'eau, etc.), surveille les lieux et s'assure de fournir le matériel et les équipements requis aux différentes activités;

13. S'assure et participe à l'entretien de l'intérieur et de l'extérieur de l'aréna;
14. S'assure que le public et les usagers respectent les règlements de l'établissement;
15. Exécute toutes autres tâches jugées nécessaires.

#### **EXIGENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Niveau d'études	Détenir une attestation d'études collégiales (AEC) de contremaître d'infrastructure urbaine ou autre domaine pertinent
Années d'expérience reliées à l'emploi :	3 à 5 années d'expérience pertinente dans la gestion des employés
Connaissances particulières :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder de bonnes connaissances des équipements utilisés dans un aréna;</li> <li>- Connaissance de la suite Office.</li> </ul>
Atouts :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être reconnu pour ses habiletés au niveau du service client, ses communications interpersonnelles, son sens du partenariat et son esprit d'équipe;</li> <li>- Posséder de l'expérience dans le milieu associatif des sports de glace;</li> <li>- Posséder de l'expérience dans la gestion organisationnelle.</li> </ul>
Langue demandée (parlée et écrite) :	français
Nombre d'heures par semaine :	35,00
Statut d'emploi :	permanent à temps plein
Précisions :	35 heures par semaine, de jour, de soir, de fin de semaine

#### **DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES**

Vendredi le 7 avril 2017 à midi.

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae par courriel à : [info@arrdn.ca](mailto:info@arrdn.ca) . Les candidatures peuvent être également reçues par la poste ou en personne à l'adresse suivante :

Aréna régional de Rivière-du-Nord  
750, rue Filion  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 0J2  
À l'attention de monsieur Éric Grignon

Note : L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire. Cette description de tâches reflète les éléments principaux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes avec un handicap à présenter leur candidature.

Les candidatures ne rencontrant pas les exigences minimales requises seront rejetées et seules les personnes retenues seront contactées.